



**Procès-Verbal**  
**Réunion du CSE d'Etablissement IFAC**  
**7 Novembre 2019**

Etaient Présent(e)s :

**Présidence :**

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines  
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

**Élu (e) s titulaires :**

Yann	BONNICHON	CGT	1er collège	Sartrouville
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Delya	EL ASRI	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Rachida	IDIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Anthony	LESAGE	CGT	1er collège	Sartrouville
Christine	LORET	CFDT	1er collège	Sartrouville
Nathalie	MADEIRA CAIADO	CGT (DS)	1er collège	Sartrouville
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1er collège	Le Raincy
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2ème collège	Aulnay
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Mohamed	FAKHRI	CFDT (DS)	2ème collège	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	CFDT	2ème collège	Sartrouville
Assa	SOUMARE	CFDT	2ème collège	Paris

**Élu (e) s suppléants :**

**Délégué syndical de l'UES :**

Laurent BARTOS, SYNAFOR-CFDT  
Mohamed FAKHRI, SNAPAC- CFDT  
Nathalie MADEIRA CAIADO, CGT-USPAOC

**Invitée :**

Hélène SETTI, Assistante Direction Ressources Humaines





Sont excusé (e) s les absent (e) s suivant (e) :

**Élu (e) s titulaires :**

Abdelmajid	BENAMAR	CGT	1er collège	Bussy
Mickael	FLAMENT	CFDT	1er collège	Sartrouville
Elie	HERBEMONT	SUD	1er collège	Nîmes
Florence	PETIT	CFDT	1er collège	Marseille
Angelique	PREVOT	SUD	1er collège	Nîmes
Stephanie	KAUS	CFDT	2ème collège	Grenoble
Jocelyn	LOHOU	CFDT	2ème collège	Marseille
Sylvain	LANDAU	CFDT	3ème collège	Sartrouville
Cherazzed	MANTE-CHABBI	CFDT	3ème collège	Marseille

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 1 – Validation du PV de mise en place du CSE (12 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2019)**

**POINT 2 – Mouvement de personnel au CSE**

- a) Accueil de Abdelmajid BENAMAR (remplacement de Julie LEPAN)
- b) Démission de Thomas BORDEREAU, remplacement au sein du CSE et du CSE Central
- c) Consultation sur la demande de RC (Rupture Conventionnelle) de Jocelyn LOHOU

**POINT 3 – Fonctionnement du CSE**

- a) Règlement intérieur du CSE
- b) Mémo déplacements
- c) Heures de délégations
  - i. Suivi des heures
  - ii. Opportunité de constituer un « Pot commun » d'heures de délégation
- d) Subventions
  - i. Montant indicatif des subventions annuelles de fonctionnement et des ASC
  - ii. Soldes/transferts des comptes des anciens périmètres
  - iii. Quote part des subventions de fonctionnement attribuée au CSE Central
  - iv. Convention de rétrocession des subventions
- e) Ouverture compte bancaire du CSE Ifac
- f) Base de données économique et sociale (BDES)

**POINT 4 – Consultation du CSE**

- a) Dossiers inaptitudes
  - i. [REDACTED], Rhône-Alpes Animation
  - ii. [REDACTED], Ile de France
  - iii. [REDACTED], Petite Enfance
  - iv. [REDACTED], Nîmes
  - v. [REDACTED], Aulnay
- b) Modification du système de protection par vidéo surveillance des locaux d'Asnières
- c) Information sur l'établissement Rhône-Alpes FIE



**POINT 5 – Poste vacants, appels à candidature**

**POINTS 6 – Formation des membres du CSE**

**POINT 7 – Actions sociales**

**POINT 8 – Présentation du plan de développement des compétences**

**POINT 9 – Point sur la représentation de proximité**

**POINT 10- Commissions du CSE**

- a) Planning des commissions
- b) Information sur les adresses génériques des commissions

**POINT 11 – Validation calendrier annuel des dates et lieux de réunion**

*Documents joints à l'ordre du jour :*

- ❖ *Procès-Verbal 1<sup>ère</sup> Réunion du CSE D'Établissement IFAC*
- ❖ *5 Dossiers inaptitudes Centre de Santé au Travail*
- ❖ *Montant des subventions CSE Fonctionnement et ASC*

*Documents complémentaires remis aux membres présents :*

- ❖ *Memo sur les déplacements*
- ❖ *Information sur le système de vidéosurveillance Siège Asnières*
- ❖ *Documents sur le suivi des heures de délégation*

La séance est ouverte le 7 novembre à 10h30 en salle Montessori.

**POINT 1 – Validation du PV de mise en place du CSE (12 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2019)**

Le Procès-verbal est validé à l'unanimité.

**POINT 2 – Mouvement de personnel au CSE**

- a) Accueil de Abdelmajid BENAMAR (remplacement de Julie LEPAN)

Abdelmajid BENAMAR, suppléant 1<sup>er</sup> collègue pour la CGT, devient titulaire en remplacement de Julie LEPAN, démissionnaire de l'Ifac.

- b) Démission de Thomas BORDEREAU, remplacement au sein du CSE et du CSE Central

Yann BONNICHON, suppléant 1<sup>er</sup> collègue pour la CGT, devient titulaire en remplacement de Thomas BORDEREAU, démissionnaire de ses mandats.



Thomas BORDEREAU était également élu « suppléant » au sein du CSE Central, il est procédé à un vote pour le remplacer. Avec l'accord des membres en présence, le vote se déroule à main levée dans l'hypothèse d'une candidature unique et par bulletin secret dans le cas de candidatures multiples. Ainsi est élue à la majorité des voix :

**Membre Suppléant au CSE Central :** Nathalie MADEIRA CAIADO

c) Consultation sur la demande de RC (Rupture Conventionnelle) de Jocelyn LOHOU

Au vu des éléments portés à la connaissance des membres présents du CSE, un avis favorable est émis par vote à l'unanimité

### **POINT 3 – Fonctionnement du CSE**

Mohamed FAKHRI, secrétaire du CSE Ifac, propose d'utiliser un enregistreur audio pour les réunions à venir du CSE afin de s'appuyer sur les enregistrements pour la retranscription des PV en cas de besoin. La proposition est adoptée à l'unanimité.

a) Règlement intérieur du CSE

Didier SINTES remet une trame pouvant servir de guide à l'établissement du Règlement Intérieur de l'instance. Les membres du CSE proposent d'étudier cette trame afin d'y apporter des compléments et/ou adaptations qui seront examinées à l'occasion de la prochaine réunion du CSE.

b) Memo sur les déplacements

Didier SINTES, remet un mémo sur l'application pour les IRP des frais et temps de déplacements lors des réunions CSE.

c) Heures de délégations

i. Suivi des heures

Dans l'attente de la mise en place d'un outil de centralisation informatique des bons de délégation, Caroline GRUET transmet aux membres du CSE, leur fiche de suivi des heures de délégation nominative.

ii. Opportunité de constituer un « Pot commun » d'heures de délégation

La proposition est votée et validée à la majorité des membres présents (12 voix favorables ; 2 voix défavorables et une abstention).

Modalité : sur la base du volontariat des membres titulaires, ces derniers prennent 1 heure sur leur dotation d'un mois pour la création d'un « pot commun » d'heures de délégations. L'opération sera réalisée en une seule fois (pour le moment) et pourra être répétée, le cas échéant en cas de besoin. Le « pot commun » sera administré à la demande par le secrétaire du CSE Ifac en fonction de l'intérêt supérieur commun de l'instance. Il sera comptable de ses dotations devant les membres du CSE en assemblée.



Les heures utilisées dans le cadre de ce « pot commun » le seront selon les modalités précédemment expliquée dans les mémos diffusés aux membres titulaires et suppléants de l'instance. Les titulaires pourront concéder plus d'heures en fonction des besoins des suppléants (ces heures seront notifiées sur le document de suivi des heures de délégation).

La délégation CGT est défavorable à cette proposition de « pot commun » elle propose :  
1 heure donnée par le titulaire = 1 heure donnée par l'employeur.

**d) Subventions**

**i. Montant indicatif des subventions annuelles de fonctionnement et des ASC**

Subvention de fonctionnement :	73 028,01€
Subvention ASC	365 140,04 €

**ii. Soldes/transferts des comptes des anciens périmètres**

Les membres du CSE conviennent, via le bureau, de relancer les personnes concernées (trésoriers des représentations sortantes) par tous moyens afin d'obtenir les différents bilans financiers.

Mohamed FAKHRI, secrétaire du CSE, suggère de mettre en place une commission spécifique composée des trois délégués syndicaux, de la secrétaire adjointe, du trésorier et du trésorier adjoint, afin de valider les différents transferts financiers des C.E. sortants. Ce groupe pourra s'associer, en cas de nécessité, les services d'un professionnel de la comptabilité afin de certifier la transparence des transferts et la protection du nouveau trésorier.

Point ajouté : Les membres du CSE conviennent que les signatures des documents bancaires seront attribuées aux membres du bureau (Trésorier, Secrétaire et leurs suppléants). Possibilité de signature électronique à négocier avec la banque.

**iii. Quote part des subventions de fonctionnement attribuée au CSE Central**

Proposition de verser 1,7 % de la subvention de fonctionnement par le CSE au CSE Central, proposition validée à l'unanimité des votants.

Mohamed FAKHRI, secrétaire du CSE, demande la mise en place une convention formelle à intégrer dans le règlement intérieur pour une validité sur la durée des mandats. Le CSE Central pourra en cas de nécessité interpeller l'USE pour toute demande de subvention supplémentaire, après validation du USE

**iv. Convention de rétrocession des subventions**

Les membres du CSE rappelle qu'une convention de rétrocession des subventions des ASC du CSE Ifac vers le CSE central doit être mise en place selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

Didier SINTES confirme que le document sera établi rapidement en tenant compte des dispositions de l'accord de mise en place des CSE de janvier 2019.



g) Ouverture compte bancaire du CSE Ifac

Banque choisie : Société Générale en attente de retour du Trésorier...

Laurent BARTOS précise après renseignement pris auprès de la Direction Générale que l'IFAC fera l'avance des frais nécessaires pour la mise en place de l'action des « chèques Noël » si les comptes bancaires ne sont pas ouverts.

h) Base de données économique et sociale (BDES)

Suite à un problème technique d'accès aux serveurs hébergeant la BDSE via les adresses mail des IRP, une clé USB contenant les documents figurant dans la base est remis aux membres du CSE dans l'attente de la création d'un Sharepoint (espace de partage de documents).

**POINT 4 – Consultation du CSE**

a) Dossiers inaptitudes

- i. [REDACTED], Rhône-Alpes Animation

Procédure en cours, les membres de la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail présents se proposent de prendre contact avec la salariée. En attente de leur retour pour avis, aide et actions éventuelles à mener.

- ii. [REDACTED], Ile de France

- iii. [REDACTED] Petite Enfance

- iv. [REDACTED], Nîmes

Les membres du CSE se déclarent favorable à la poursuite de la procédure pour ces trois salariés au vu des informations transmises.

- v. [REDACTED]

Procédure en cours, les membres de la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail présents se proposent de prendre contact avec le salarié. En attente de leur retour pour avis, aide et actions éventuelles à mener.

b) Modification du système de protection par vidéo surveillance des locaux d'Asnières

Information sur la mise à jour du système de protection vidéo surveillance sur siège d'Asnières. Laurent BARTOS demande, au vu des modifications du système (Site sous surveillance vidéo 24/24 le week-end), d'informer individuellement les participants au stage BAFA présents les week-ends sur le site, même si un affichage est prévu.

Didier SINTES répond qu'une information sera diffusée aux collaborateurs du sièges pour les informer des modifications du système et des plages de mise en route de la vidéo surveillance et également aux managers du BAFA afin qu'ils puissent communiquer l'informations aux formateurs et stagiaires qui interviendraient sur des stages incluant des week-ends.

Il ajoute qu'un affichage sur les SAS d'accès aux bâtiments sera également mise en place.

c) Information sur l'établissement Rhône-Alpes FIE

Aucun licenciement économique, les salariés ont opté pour l'ensemble à une Rupture Conventionnelle.

**POINT 5 – Poste vacants, appels à candidature**



Anthony LESAGE demande un rappel de la procédure mise en place par l'IFAC concernant les postes vacants et/ou création de poste à l'ensemble des territoires, car des dysfonctionnements sont observés. Il demande plus de transparence et de communication afin de garantir l'équité de chaque salarié, et l'impartialité des décisions prises.

Didier SINTES s'engage à faire un rappel de la procédure aux managers de l'Ifac.

Il confirme qu'un appel à candidature interne doit être établi et diffusé lorsqu'un poste est à pourvoir afin que les collaborateurs en soient informés et puissent se positionner. Il rappelle toutefois que le choix du (de la) candidat(e) se fait au regard de l'adéquation de ses compétences avec le profil de poste demandé. La sélection se fait tout d'abord sur la base des CV et lettres de motivations transmises, puis via des entretiens individuels.

Yann BONNICHON demande ce que l'IFAC envisage de mettre en place pour l'accueil des enfants en position de handicap.

Didier SINTES propose d'apporter les précisions en ce sens à l'occasion de la prochaine réunion du CSE.

#### **POINTS 6 – Formation des membres du CSE**

Une proposition sera faite lors de la prochaine réunion des différentes formations. Le choix de l'organisme est arrêté par l'employeur.

#### **POINT 7 – Actions sociales**

Mohamed FAKHRI demande aux membres de la commission AS un rappel sur les modalités d'attributions définies pour l'action « chèques Noël » par ETP :

- De 0,10 à 0,30 = 30 €
- De 0,30 à 0,50 = 50 €
- De 0,50 à T.P. = 80 €

Voir en complément le document établi par le CSE central sur ce thème.

Laurent BARTOS, membre de la commission ASC au sein du CSE central, précise que cette année le choix du prestataire est arrêté sur « Tir Groupé » (plus d'enseignes, négociation de frais...). Au vu de l'urgence, les chèques seront envoyés sur les structures gratuitement après négociation auprès du prestataire.

Les structures recevront directement les chèques cadeaux nominativement sous enveloppe et pourront les distribuer. Réception prévue 1<sup>ere</sup> quinzaine de décembre après validation des membres pour accord.

L'urgence étant l'action de Noël, une réunion extraordinaire regroupant la commission sociale et le CSE Central aura lieu le 19 novembre afin de débattre sur les actions sociales à mettre en place (formation Bafa, chèques naissances, chèques vacances.).



**POINT 8 – Présentation du plan de développement des compétences**

Le plan de développement des compétences est en cours d'élaboration. Le recueil des besoins de formation est en cours et chaque manager le remontera d'ici la fin du mois de novembre à la Direction Générale pour arbitrage. A l'issue, le plan arrêté sera présenté à la commission formation du CSE central et les managers seront informés des formations retenues sur leur périmètres. Ils pourront ainsi organiser la restitution auprès des collaborateurs concernés. Didier SINTES propose de présenter les grandes orientations déterminées par la Direction Générale en matière de formation pour 2020 lors de la prochaine réunion.

Anthony LESAGE, revient sur le point 5, concernant la formation et le recrutement des animateurs pour les enfants en grande difficulté et/ou porteur de handicap.

Didier SINTES, annonce que ce point sera certainement introduit dans le plan de développement des compétences, et assure qu'il apportera les réponses à la prochaine réunion.

**POINT 9 – Point sur la représentation de proximité**

Didier DINTES informe qu'il n'y aura pas de prise de décision immédiate, il attend un retour sur le fonctionnement de l'instance, notamment à l'issue de l'action sociale mise en place pour se positionner en fonction des besoins éventuels.

**POINT 10- Commissions du CSE**

a) Planning des commissions

Commission SCT (1 Réunion par trimestre)

- Jeudi 19 décembre 2019 de 10h à 12h
- Jeudi 12 mars 2020 de 10h à 12h
- Jeudi 18 juin 2020 de 10h à 12h

Commission Economique (2 réunion annuelle)

- Jeudi 23 avril 2020 de 10h à 12h
- Jeudi 18 novembre 2020 de 10h à 12h

b) Information sur les adresses génériques des commissions

Adresse générique du CSE Ifac seuls les membres du bureau auront accès à cette boîte (cseifac@irp.ifac.asso.fr).

Les commissions SCT et Economique auront une adresse email générique que seul le secrétaire de chaque commission pourra consulter.

**POINT 11 – Validation calendrier annuel des dates et lieux de réunion**

Validation du calendrier des réunions CSE Ifac

Mardi 03/12/2019 ; Jeudi 09/01/2020 ; Mardi 04/02/2020 ; Jeudi 05/03/2020 ; Jeudi 02/04/2020 ; Mardi 05/05/2020 ; Mardi 09/06/2020 ; Jeudi 02/04/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

FAKHRI Mohamed  
At

D. SINTES